

Date de la convocation :
26/03/2025

Nombres d'administrateurs : 13
Présents : 10
Absents : 2
Absents représentés : 1
Votants : 11

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

Numéro :
2025-003

OBJET :
BUDGET PRINCIPAL
CCAS
APPROBATION
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2024

Secrétaire de séance :
Bénédicte DAVOISE
Directrice CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C

L'an deux mille vingt-cinq, le Premier Avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISSETTE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Isabelle BUFFET-PICHON, Farah CASTANIER, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Carmen FARJAS donne pouvoir à Dominique BAGOT-FLAUZAC

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ.

Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif pour l'exercice 2024 du Budget Principal CCAS, adopté en séance du 25 Mars 2024 ;

Vu la décision modificative budgétaire n°1 adoptée en séance du 4 novembre 2024 ;

Vu le compte de gestion établi par le Comptable Public, accompagné des pièces justificatives,

Vu la certification de l'Inspecteur des Finances Publiques (DDFIP Languedoc Roussillon) en date du 21 Février 2025 et du Comptable Assignataire du SGC Biterrois en date du 24 Février 2025,

Considérant que les opérations réalisées par le Comptable Public sont conformes à celles figurant au compte administratif 2024 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES	2 568 270,29 €
DEPENSES	2 529 941,47 €
Résultat de clôture R002	+ 38 328,82 €

Pour mémoire résultat de gestion 2023 repris au BP 2023 : D002 - 15 515,84€

Soit un résultat Cumulé 2024 à reprendre au BP 2025 : D002 + 22 812,98€

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES	94 129,68 €
DEPENSES	10 553,37 €
Résultat de clôture R001	+ 83 576,31 €

Pour mémoire résultat de gestion 2023 reporté R001 + 163 923,55€

Soit un résultat Cumulé 2024 à reprendre au BP 2025 : R001 + 247 499,86 €

Après en avoir délibéré, le conseil

1. D'approuver le compte de gestion 2024 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Servian tel qu'il a été présenté par le Comptable Public.
2. De donner quitus au Comptable Public pour sa gestion au titre de l'année 2024.
3. De transmettre la présente délibération à Monsieur RICARD Patrick, Comptable Public, et aux services préfectoraux pour contrôle de légalité.

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 15/04/2025

*Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Pour expédition conforme,*

**Le Président du C.C.A.S.
Christophe THOMAS**

